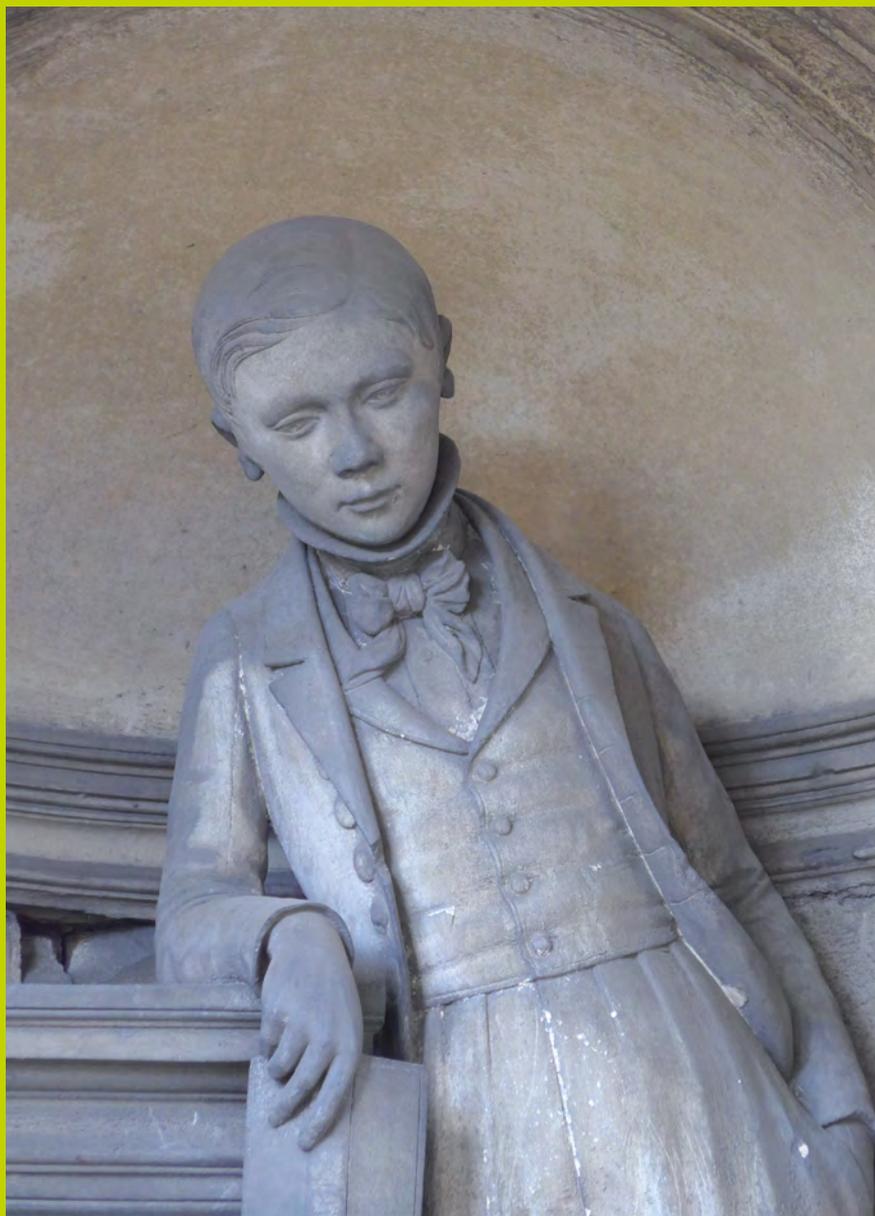


FOCUS

LE CIMETIÈRE DU NORD REIMS





Statue de l'enfant
Simonar † 1859,
canton 22

LE CIMETIÈRE DU NORD

UN SITE HISTORIQUE ET ROMANTIQUE

Les cimetières des grandes villes ne se réduisent pas à une parcelle de terre que l'on réserve aux morts. Conscients du respect dû aux familles venant se recueillir sur la tombe d'un proche, des visiteurs ont, depuis des générations, pris l'habitude de déambuler dans les allées afin de retrouver la trace d'un nom, souvent connu d'eux-seuls. Avant que les images ne se vulgarisent, on pouvait ainsi se remémorer des amis disparus ou des personnalités du quartier, célèbres en d'autres temps.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les morts étaient ensevelis à proximité des églises dans des fosses, individuelles ou collectives, marquées d'une croix. Le temps passait puis les restes étaient regroupés dans des charniers et ossuaires. Quelques nobles et religieux disposaient de caveaux. Le Siècle des Lumières change la situation en reprenant le principe de la nécropole, c'est-à-dire en ouvrant de grands cimetières en dehors des murs de la cité. Les monuments funéraires sont alors réinventés avec de nouveaux usages, comme le dépôt de fleurs instauré pendant la Révolution suivant un rite antique.



Phototypie Ponsin-Druart, Ponsin-Druart, Marchandes de fleurs à l'entrée du cimetière, en arrière-plan, une procession vers 1900.

©Reims, bibliothèque municipale, XXVII III b 5



1. Carte postale représentant l'abbé Miroy vers 1903

©2Fi2649Archives municipales et communautaires de Reims

2. Carte postale représentant le comte Drouet d'Erlon vers 1905

©2Fi2649Archives municipales et communautaires de Reims



On peut rattacher ce phénomène à un affaiblissement des croyances qui conduit à se soucier un peu moins de la proximité de Dieu et un peu plus du devenir du corps ! Mais des faits concrets entrent en compte : par exemple, la hausse de la démographie. La population, qui oscillait en dessous des 20 millions d'individus en France, croît à partir du XVIII^e siècle pour atteindre 30 millions, puis 40 millions à la fin du siècle suivant. Les historiens évoquent aussi l'arrivée des sciences et des doctrines hygiénistes qui conduisent à une plus grande sensibilité aux odeurs, que l'on associe à des maladies censées se propager dans l'air...

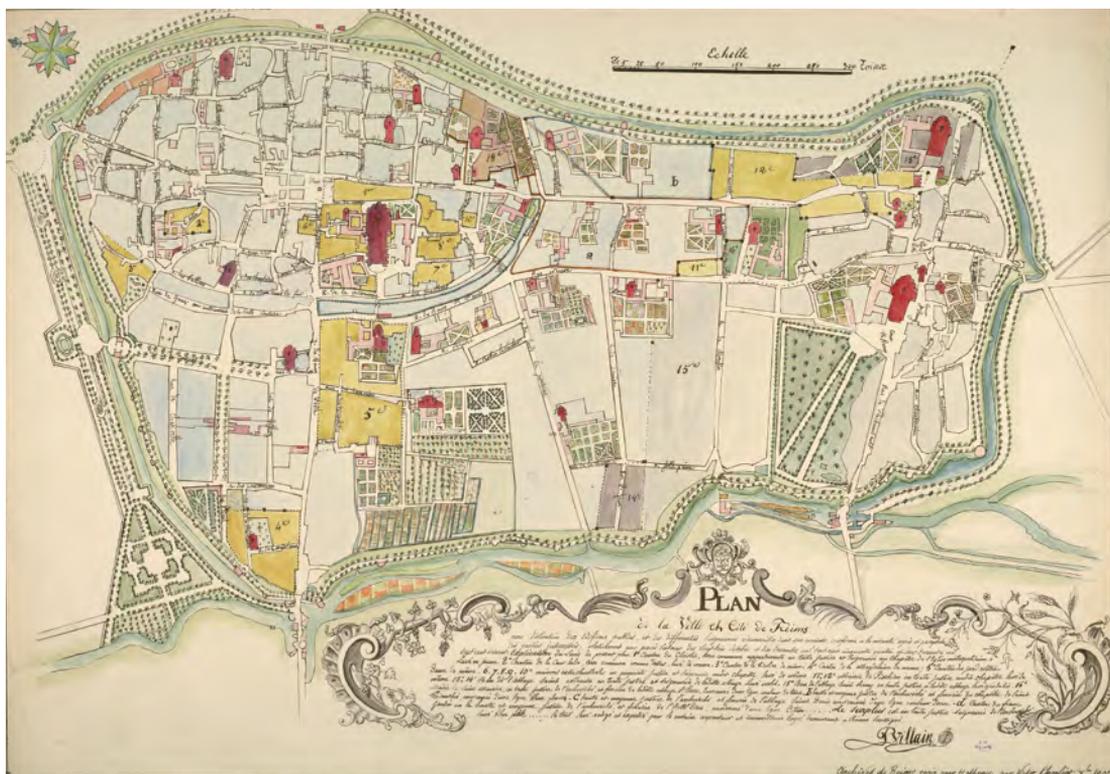
Chassé des églises, le « culte des grands hommes » renaît dans les cimetières, les nobles et les religieux étant progressivement remplacés par les notables. Quant au monument élevé au-dessus du défunt, il témoigne de sa renommée

ou de la douleur de ses proches. Les symboles chrétiens sont toujours présents, mais peuvent se cacher derrière des références antiques : outre l'évidente métaphore du « tombeau », le temple figure l'église, l'alpha et l'oméga représentent l'éternité divine. Certains monuments funéraires s'interprètent de manière moins évidente, comme le gisant que des Républicains puisent dans l'imaginaire de la religion et de la royauté (Saint-Denis) pour le repositionner en plein air afin d'en transférer la signification...

Créé en 1786, le cimetière du Nord est le plus ancien de la ville de Reims, depuis la disparition des cimetières intra-muros. Il occupe ainsi une place importante dans le patrimoine rémois. Les habitants ont appris à le fréquenter très tôt pour y admirer des monuments que l'on retrouve dans les gravures et cartes postales anciennes, comme le buste de Drouet comte d'Erlon sur son socle en obélisque (1844) ou le gisant de l'abbé Miroy (1871). Son implantation encourage également la visite, car il se situe dans le prolongement des Promenades. Enfin, son esthétique romantique lui vaut le surnom de « Père-Lachaise rémois », dont il partage effectivement l'ancienneté et le style, même si les concessions y sont dix fois moins nombreuses et les personnalités moins célèbres, à quelques exceptions près... Mais l'intérêt de la visite réside surtout dans la découverte d'un lieu qui marque, par son paysage et son architecture, plus de deux siècles d'histoire-s rémoise-s.

« TRANSLATION » DU CIMETIÈRE DE L'HÔTEL-DIEU

Dessin de Victor Charlier, « Plan de la ville et cité de Reims »,
à partir du plan de Pierre Villain en 1760, 1900
© Reims, bibliothèque municipale, XXXII I e 1



Le 10 mars 1776, Louis XVI publie une déclaration concernant les inhumations : « Louis [etc.] Les archevêques, évêques, et autres personnes ecclésiastiques, assemblés l'année dernière par notre permission en notre bonne ville de Paris, nous ont représenté que, depuis plusieurs années, il leur aurait été porté, de différentes parties de leurs diocèses respectifs, des plaintes touchant les inconvénients des inhumations

fréquentes dans les églises, et même par rapport à la situation actuelle de la plupart des cimetières qui, trop voisins desdites églises, seraient placés plus avantageusement s'ils étaient plus éloignés des enceintes des villes, bourgs ou villages des différentes provinces de notre royaume » Le texte évoque ensuite la « salubrité de l'air ».



Le privilège d'être enterré dans un édifice religieux est restreint aux « archevêques et évêques, [que] dans les églises de leurs cathédrales, les curés dans les églises de leurs paroisses, les patrons et hauts-justiciers dans l'église dont ils sont patrons, ou sur laquelle la haute-justice leur appartient, et les fondateurs dans les chapelles par eux fondées ». On y voit l'obligation de placer les corps « six pieds » sous terre (2 m). À Paris, le problème s'avère crucial : en 1780, le sol du cimetière des Innocents se trouve rehaussé de deux mètres ; la pression devenue trop grande, un mur bordant les fosses communes cède et des centaines de corps en décomposition se déversent dans le voisinage !

À Reims, la situation est également critique. Le principal cimetière de la ville, face au parvis de la Cathédrale (approximativement sous le square René et Henri Druart), parvient à saturation. On y enterre essentiellement des malades de l'Hôtel-Dieu dans des fosses communes, les corps n'étant pas réclamés par les familles. Un *Mémoire sur la translation du cimetière de l'Hôtel-Dieu de Reims*, publié en 1786, signale un changement qui expose à de futures difficultés : « Le nombre de malades étant augmenté de près d'un tiers depuis moins de trente ans, celui des morts s'est accru dans la même proportion. En conséquence, on a été forcé d'abandonner l'ancienne manière d'inhumér, pour ne pas être exposé à refouiller tous les ans le même terrain, sans attendre que les cadavres fussent entièrement consommés. » La nouvelle



« manière » consiste à creuser de grandes fosses carrées très profondes (6 m), où l'on accumule un demi-millier de corps, mais ces fosses envahissent la surface disponible dans le vieux cimetière, qui ne fait qu'un tiers d'hectare.

La description des inhumations s'achève par cet avertissement : « *L'Administration, en adoptant ce procédé, ne s'est pas dissimulée le danger qui pouvait en résulter. Elle a senti aussi-bien qu'aujourd'hui, que toutes les grandes fosses, une fois comblées, on ne pourrait les rouvrir [...] sans exposer la ville à des exhalaisons infiniment dangereuses* ». Autrement dit, le cimetière ne pourra plus être utilisé d'ici peu. Pour légitimer sa décision, l'Hôtel-Dieu demande un rapport à la faculté des sciences, dont les conclusions sont pour le moins effrayantes en cas d'ouverture des fosses : « *des asphyxies imprévues, des fièvres malignes, des dégoûts insupportables, des faiblesses, des anéantissements et des convulsions du système nerveux ; dont le traitement et la cure seraient d'autant plus difficiles, que ces maux auraient pour cause des émanations cadavéreuses, des gaz alcalins volatils, mal-faisants et meurtriers, qui s'élèveraient avec autant d'abondance que de rapidité d'une masse énorme de substances animales putréfiées* ».



1. Détail du plan réalisé par Robert Caillet, géomètre « Nouveau plan de la Ville de Rheims », 1825
©Reims, bibliothèque municipale, XXXII II e 1

2. Cloche de l'entrée du cimetière et sablier

3. Épitaphe dédié à Lié Menu, 1794, mur sud du canton 22

4. Plaque commémorative dédiée à Jean-Baptiste Caqué, médecin. † en 1805



NOUVELLE NÉCROPOLE PRÈS DE LA « PORTE- MARS »

Suite aux annonces « apocalyptiques » des savants de la faculté des sciences, l'augmentation de la superficie du cimetière devient impérative, ainsi que son transfert hors les murs. Une proposition est faite : « L'Hôtel Dieu possède près de la Ville une très grande pièce de terre, dont une partie aboutit au chemin qui conduit de la porte de Cérés à celle de Mars, et qui est au nord de la Ville. On placerait le nouveau cimetière à peu près entre les deux portes, c'est à dire, dans un endroit où les exhalaisons seraient moins fortes à craindre et se feraient moins sentir. On sait qu'une des propriétés principales du vent du nord est de purifier l'air et de lui ôter ce qu'il peut avoir de mal-faisant. » La parcelle est trois fois plus grande que celle de l'ancien emplacement, formant un carré d'un hectare (50 toises de côté). La somme nécessaire à l'aménagement est en partie versée par les habitants, à

la suite d'une quête réalisée au porte-à-porte (plus de 10 000 livres).

Le détail des comptes est publié en 1787. L'argent permet de creuser un puits, niveler le terrain, faire les fouilles, élever un mur en craie et blocaille (de 2 toises de hauteur, soit 4 m), dresser un talus de part et d'autre de ce mur et couvrir l'ensemble de bruyères, comme le voulait l'usage pour limiter l'érosion. S'y ajoutent deux piliers, une grille et un « char funèbre » servant à transporter les corps sur le kilomètre qui sépare le cimetière de l'Hôtel-Dieu (qui effectue un à deux enterrements par jour...). Le solde est obtenu grâce à une société savante, la « Société Libre d'Émulation », qui finance pour moitié la construction de la chapelle dont le parvis sert d'abri lorsque les inhumations ont lieu par mauvais temps.



**1. Statue de nu masculin
anonyme, sd, canton 16**

**2. Chapelle Sainte-Croix
1788, canton 2**



2

Médecine de Reims et signataire de l'expertise faite par la faculté en 1786, conçoivent alors le projet d'étendre le cimetière de l'Hôtel-Dieu. Le mur nord est abattu et la surface de la parcelle est doublée, l'entrée est mise en commun et devient celle du « cimetière de Porte-Mars » qui ouvre en 1795. L'Hôtel-Dieu continue par la suite de céder ses terrains afin de permettre l'agrandissement de cette nouvelle nécropole. La Ville acquiert les parcelles situées à l'est et le « cimetière du Nord » double une nouvelle fois sa surface en 1832. Le terrain fait désormais quatre hectares et l'architecte Nicolas Serrurier redessine cette fois les allées, en s'appliquant à leur donner un tracé romantique. Un dernier agrandissement est effectué entre 1853 et 1856, une nouvelle fois du côté du mur est, portant la superficie à 6 hectares. Le « cimetière du Nord » est divisé en quarante cantons et acquiert sa superficie actuelle.

Suite à la suppression des fortifications et au développement industriel, le cimetière se trouve de nouveau enclavé dans la ville à la fin du XIX^e siècle. La municipalité décide donc de ne plus accorder de concessions à partir du 1^{er} avril 1891, date à laquelle s'ouvre le cimetière de l'Est.

Mais ce premier hectare s'avère vite insuffisant. Peu après la Révolution, l'ouverture d'un hôpital militaire (où l'on dénombre quatre à cinq décès quotidiens) provoque rapidement la saturation des cimetières de plusieurs paroisses. L'idée de cesser définitivement les inhumations autour des églises s'impose et il est décidé de tout transférer dans un nouveau cimetière. Le citoyen Legrand-Paquot et le docteur Jean-Baptiste Caqué, directeur de l'école de

LA LOI NAPOLEONNIENNE DE L'AN XII

Obéissant aux premières recommandations du 10 mars 1776, la création du cimetière du Nord à Reims anticipe les obligations imposées dans le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804) intitulé « Des Sépultures et des Lieux qui leur sont consacrés ». Rédigé par Jean-Antoine Chaptal, ministre de l'Intérieur, il fonde la réglementation actuelle de tous les cimetières :

Article 1^{er}. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

Article 2. Il y aura hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts.

Article 3. Les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de deux mètres au moins d'élévation : on y fera des plantations, en prenant les précautions convenables pour ne point gêner la circulation de l'air.

Article 4. Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée ; chaque fosse qui sera ouverte aura un mètre cinq décimètres à deux mètres de profondeur, sur huit décimètres de largeur et sera ensuite remplie de terre bien foulée.

Épitaphe Allart, 1807, canton 1



Article 5. Les fosses seront distantes les unes des autres de trois à quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres à la tête et aux pieds.

Article 6. Pour éviter les dangers qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années ; en conséquence, les terrains destinés à former les lieux de sépulture seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

LES DOMMAGES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Les inhumations reprennent exceptionnellement durant la première guerre mondiale pour accueillir quelques soldats dans le canton 14. Par la suite, la municipalité décide, le 3 février 1921, de rouvrir ce canton afin que les natifs de Reims puissent être enterrés dans leur ville. Mais la guerre a laissé le cimetière dans un état aussi désastreux que le reste de la cité. La situation est précisément décrite par un enseignant, Octave Forsan, alors qu'il se rend à l'enterrement d'une collègue le 31 janvier 1916. Il communique à ce sujet dans la Revue des deux mondes :

« Nous voilà en route vers le cimetière du Nord, tant de fois bombardé et criblé d'obus ; le conservateur y a été tué récemment devant sa porte et on ne compte plus le nombre de victimes faites par l'ennemi, sur la place de la République toute voisine. La sépulture de la famille est tout au fond du cimetière. Le cortège avance par de tortueuses et interminables allées, passant au milieu des tombes brisées ou trouées d'obus, près des sépultures éventrées et des arbres coupés. »

Une photographie « autochrome » datée de 1917 montre les dégâts causés par les bombes et les compte-rendus de Paul Hess ou du cardinal Luçon signalent de nombreux bombardements dans ce secteur. Après l'Armistice, alors que les industries, entreprises, commerces, administrations, bâtiments agricoles et logements sont reconstruits grâce aux remboursements des dommages de guerres, les



concessions funéraires posent quant à elles un problème juridique – ce que précise le premier historien du cimetière, Charles Sarazin, en 1925-1926 :

« Actuellement, le cimetière du Nord a effacé peu à peu les désordres occasionnés par la guerre. Des chapelles se sont réédifiées ou ont été réparées ; des pierres tombales ont été remplacées ; des croix et des monuments ont été relevés. Mais les mauvaises herbes ont envahi de nombreuses sépultures ; des mausolées brisés sont restés à terre et ils ne seront jamais restaurés faute de descendants pour s'en occuper. Nous ne pouvons que le déplorer, en souhaitant, qu'un jour, la Municipalité puisse trouver les fonds nécessaires pour s'occuper des tombes de ceux qui n'ont plus personne derrière eux. Ce serait un hommage rendu à des Rémois qui, d'une manière ou d'une autre, ont servi leur Ville, travaillé à son accroissement et à sa prospérité. »

Ces propos répondent surtout aux inquiétudes que provoque une nouvelle loi, diffusée par circulaires afin d'établir la même règle dans tous



1. Destruction du cimetière durant la « bataille de Reims » vers 1915

©2Fi5064, archives municipales et communautaires de Reims

2. Cimetière du Nord tombes militaires vers 1918

©2Fi4095, archives municipales et communautaires de Reims

3. Tombes militaires de la première guerre mondiale, carré militaire

les cimetières municipaux. Celle-ci conduira à la destruction de très nombreux monuments dans les décennies suivantes :

« Lorsque, après une période de 75 ans, une concession centenaire ou perpétuelle aura cessé d'être entretenue, le Maire pourra constater cet état d'abandon par procès verbal porté à la connaissance du public et des familles (conformément à la procédure prescrite par le

décret du 25 avril 1924).

Si, 10 ans après cette publicité, la concession est toujours abandonnée, le Maire aura la faculté de saisir le Conseil Municipal qui sera appelé à décider si la reprise de la concession doit, ou non, être prononcée. Dans l'affirmative, le Maire pourra prendre un arrêté prononçant la reprise par la Commune du terrain affecté à cette concession (loi du 3 janvier 1924). »

LE CIMETIÈRE DU NORD ET SA PATRIMONIALISATION. © © ©

Comme pour la plupart des sites patrimoniaux rémois, c'est la première guerre mondiale qui va inciter savants et érudits à approfondir l'histoire de ce cimetière. Les destructions de masse ont incontestablement renforcé l'importance des traces du passé. Cependant, en raison de problèmes juridiques et financiers, le cimetière n'a jamais été totalement « reconstitué ». C'est un lieu où la mémoire des bombardements fait écho. On y découvre nombre de monuments funéraires portant encore les marques des destructions de 1914-1918. Dénoncé par le passé, cet état d'abandon lui confère une dimension émotionnelle en accord avec l'esthétique romantique originelle.

En dehors des vingt premiers cantons, qui gardent l'apparence du XIX^e siècle et portent les stigmates de la guerre, vingt autres sont encore en activité, incluant les concessions réservées au judaïsme et au protestantisme. Chaque année, il est procédé à plus de 120 inhumations. Un jardin du souvenir, destiné à la dispersion des cendres des défunts, a également été implanté afin de répondre à l'évolution des usages. En effet, depuis 1976, année où s'ouvre la possibilité de remettre les cendres aux familles, la crémation est passée de 1 à 30 % en France et tend à devenir une pratique majoritaire. Moins secrets, moins intimes, les cimetières deviennent des sites à dominante patrimoniale.



1

Les cimetières se désacralisent et s'intègrent à des cérémonies, des événementiels voire des parcours touristiques. En découlent des mesures d'accueil, de sensibilisation, de préservation, de sécurisation. Par un retournement de circonstance, la loi de 1924, qui devait servir à détruire les monuments funéraires, permet actuellement aux municipalités de s'approprier les anciennes concessions et de restaurer les monuments.

Par sa composante patrimoniale, le cimetière du Nord est un extraordinaire « lieu de mémoire » pour Reims, d'autant plus qu'il s'adosse au monument aux morts de la première guerre mondiale, inauguré en 1930 suite à un concours remporté en 1924 par l'architecte Henri Royer. Ce monument commémoratif est lui-même construit au-dessus d'une cavité servant de refuge pendant les bombardements de 1914-1918. L'édifice présente des œuvres allégoriques qui donnent à la vie et à la mort une signification sociétale. De part et d'autre de la Pensée accomplissant son effort de résurrection (reprenant la figure du Penseur de Rodin, mais la main sur le côté du visage, dans une posture

1. Dessin de la chapelle du cimetière du nord, 1847, Charles Gévilier

©Reims, bibliothèque municipale, XXVII III b 17

2. Monument aux morts place de la République, Henri Royer, 1924-1930

3. Détails du monument aux morts, 1924-1930

accablée), on retrouve les représentations habituelles du courage, du soldat tombé et de la veuve éplorée, du côté « 1914, Le Sacrifice ». Elles sont placées face à la jeunesse, à l'espoir et au souvenir, du côté « 1918, la leçon du passé »...

CHAPELLE SAINTE-CROIX (1788)

La visite du cimetière débute par la chapelle Sainte-Croix, classée aux Monuments Historiques en 1927. Sa construction a été confiée à l'architecte de la Ville, Nicolas Serrurier (1763-1837). Achevée en 1788, elle est bénie un an plus tard sous l'invocation de la Sainte Croix. Immédiatement visible à l'arrière du portail, la chapelle surplombe l'entrée du cimetière grâce à un léger relief. La porte d'entrée est précédée d'un degré droit et d'un portique formé de quatre colonnes doriques soutenant un fronton triangulaire, à la manière d'un temple antique. Elle ouvre sur une chapelle de plan circulaire, formant une cellule d'environ 7 m de diamètre aux murs élevés en craie, surmontés d'une toiture en dôme percée d'un oculus sommital, évoquant certains projets de l'architecture funéraire d'Étienne-Louis Boullée.

Toutefois, la référence la plus immédiate revient à Philibert de l'Orme, qui réintroduit le portique « tétrastyle » à la Renaissance, l'utilisant pour la chapelle du château de Villers-Cotterêts. De la même manière, la charpente est « à la Philibert de l'Orme », y compris l'oculus. Endommagée par les bombardements, elle a été entièrement restaurée et remontée. L'architecte Henri Deneux (1874-1969) en effectue un relevé

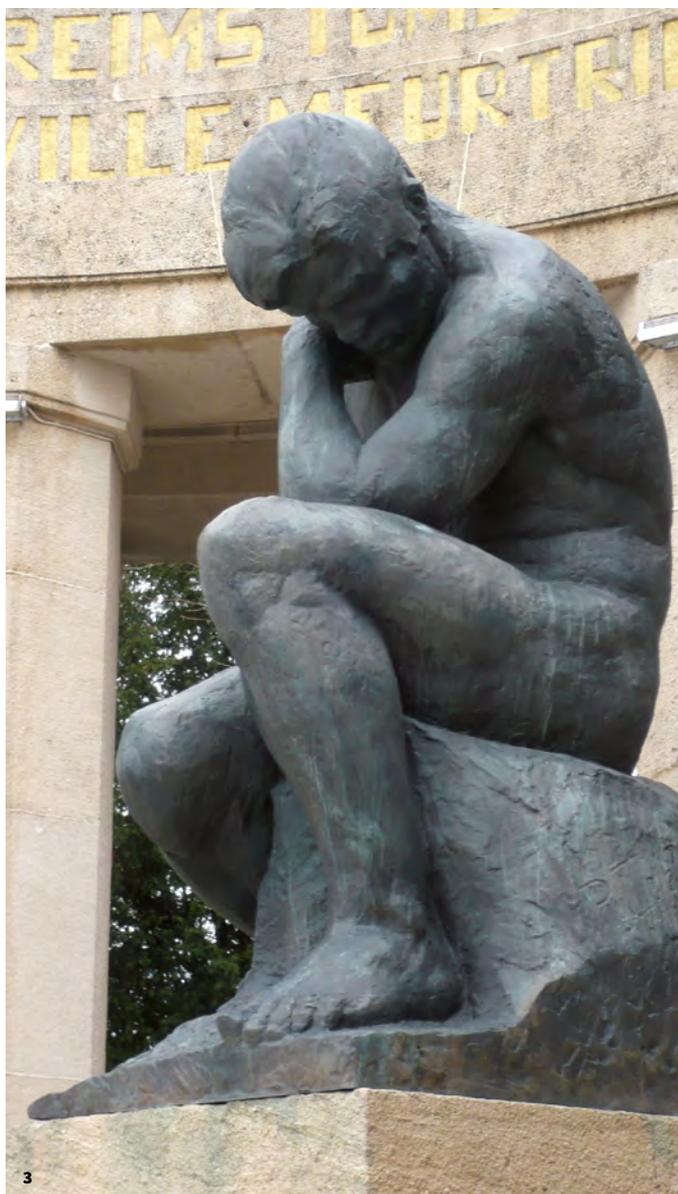


précis et photographie sa reconstruction en 1922. Devenu expert de ce type de charpente économique, exécutée avec des bois courts clavetés, il en applique le principe dans la reconstruction, tout d'abord dans l'église Saint-Jacques (1921) puis dans la Cathédrale et dans la basilique Saint-Remi, mais en utilisant des éléments préfabriqués en ciment armé... Il apparaît probable que cette modeste chapelle lui ait servi de modèle.

L'ART FUNÉRAIRE OU LA BEAUTÉ DU SOUVENIR

Autour de la chapelle, on peut observer la diversité des arts funéraires, depuis les épitaphes, les dalles, les croix de pierre, jusqu'aux monuments qui vont se multiplier au XIX^e siècle : stèles, cippes, obélisques, coffres, sarcophages... Plus coûteuses et par conséquent moins nombreuses, les chapelles sont isolées et positionnées le long des allées. On y découvre tous les styles : néo-roman, néo-gothique, néo-renaissance, néo-classique, antiquisant, orientalisant, etc. La sculpture suit les mêmes tendances « Beaux-Arts » : éclectisme, académisme, néo-réalisme romantique ou symbolique...

Quant aux noms, ils évoquent les célébrités rémoises du XIX^e siècle, que l'on retrouve également dans les rues de la ville. Il convient de citer des familles associées au vin de Champagne (Clicquot Ponsardin, Heidsieck, Krug, Lanson, Pommery, Roederer), à la filature (David, Holden, Lelarge), aux biscuiteries



(Fossier), mais aussi d'anciens maires, hommes d'églises, gens de lettres, médecins, ingénieurs, artistes, architectes, magistrats, militaires, philanthropes et quelques inconnus dont le patronyme est toutefois resté gravé dans le marbre...

Pour certains, la tombe est absente mais la légende perdure, comme celle d'Alexandre Gonsse de Rougeville (1761-1914) connu pour avoir tenté de libérer Marie-Antoinette de la Conciergerie et fusillé pour d'autres raisons contre le mur du cimetière, en 1814.



QUELQUES MONUMENTS REMARQUABLES

« LA DOULEUR » (1906)

Canton 1 - famille Cadot-Tortrat

Œuvre d'art témoignant de l'importance accordée aux monuments funéraires au début du XX^e siècle, ce petit temple très moderne est dessiné par l'architecte Ernest Kalas (1861-1928) et réalisé en 1906 par le sculpteur Joseph Wary (1849-1918). L'ouvrage est en ciment armé, fermé sur trois côtés dont un coupé aux trois quarts afin de révéler les œuvres artistiques. Au fond, un dessin souligné par des émaux en céramique représente deux anges ailés surmontant un brasier et portant, à l'origine, deux médaillons en bronze d'Augustin Coutin (1864-1942). Il ne subsiste qu'un seul portrait des deux enfants. À gauche, une sculpture de Théodore Rivière (1857-1912), *La Douleur*



réalisée en 1906, représente une femme assise sur la pierre tombale et couverte d'un long voile, s'inscrivant dans le Symbolisme, mouvement encore présent dans l'art funéraire du début du XX^e siècle.

CHAPELLE PONSARDIN † (1866)

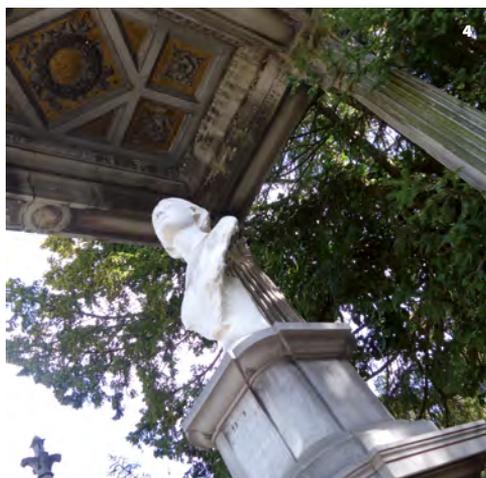
Canton 2 - Barbe Nicole Ponsardin (née en 1777), dite Veuve Clicquot

L'édifice surmontant le caveau des familles Clicquot-Ponsardin et de Chevigné fait référence à l'architecture religieuse médiévale, avec voussure, ouverture trilobée, tympan et divers ornements du registre végétal (fleurs de pavots, feuilles d'acanthes, crosses de fougères, palmes et pommes de pins). Le mélange des périodes historiques représentées et la réutilisation d'un grand nombre d'éléments de grammaire architecturale et de vocabulaire ornemental traduisent ici, à l'échelle du monument funéraire un éclectisme très en vogue dans l'architecture de cette période.

SOCLE DU BUSTE DE DROUET COMTE D'ERLON † (1844)

Cantons 5/6/9/10 - Drouet Comte d'Erlon (né en 1765), maréchal de France

Placé au centre d'une place et situé au cœur du cimetière historique, ce socle en forme d'obélisque était initialement surmonté d'un buste en bronze. Il supporte sur un côté le blason du comte en partie haute et illustre les faits d'armes du défunt en partie basse : sabre et bâton de maréchal entrecroisés, Légion d'honneur, surmontés de la couronne comtale.



1. Sculpture « La douleur » par Théodore Rivière, 1906, canton 1

2. Chapelle Ponsardin, † 1866, canton 2

3. Socle de Drouet d'Erlon, † 1844, cantons 5, 6, 9, 10

4. Chapelle Godbert, † 1897, 1904, canton 7

5. Temples Gosset, † 1875 et † 1910, canton 11

CHAPELLE GODBERT † (1897) - 1904

Canton 7 - Rose-Croix Godbert (né en 1818), industriel

Œuvre de l'architecte Émile Dufay-Lamy (1868-1953) et du sculpteur Joseph Wary, le monument funéraire s'organise comme un petit temple à l'antique, fermé par deux petits portillons symboliques. Quatre colonnes corinthiennes encadrent un piédestal supportant une réplique en plâtre du buste de Deverly Godbert, d'après un bronze d'Émile Peynot (1850-1932). L'ensemble est surmonté d'un riche plafond à caissons rehaussés par des tesselles dorées. Plusieurs motifs décoratifs ou allégoriques s'intègrent aux colonnes cannelées : fleurs grimpantes et palmes sur les fûts, fleurs de pavots et lierre dans les chapiteaux symbolisant sommeil et fidélité.

DEUX TEMPLES DE LA FAMILLE GOSSET † (1875) ET † (1910)

Canton 11 - famille des architectes Gosset

Ces deux ensembles funéraires, d'une grande sobriété et parfaitement ordonnés, réintroduisent le temple à l'antique à travers leur composition structurelle. Celui de Pol Gosset, sur plan rectangulaire, introduit des colonnes doriques, tout en rythmant l'entablement de triglyphes et la corniche de petites têtes de félin, support d'une toiture-terrasse ; le second, sur plan ovoïdal, fait référence à l'ordre ionique et comporte une couronne en guise d'ornement au niveau de l'entablement. Chaque monument abrite un imposant sarcophage en partie centrale.



L'ŒUVRE DE RENÉ DE SAINT-MARCEAUX, PAR LUCETTE TURBET

Sculpteur emblématique de la Troisième République, fils d'un négociant de champagne et petit-fils d'un ancien maire de Reims, René de Saint-Marceaux (1845-1915) est l'élève de François Jouffroy à l'école des Beaux-Arts de Paris. Après avoir exposé officiellement au Salon, il multiplie les concours. L'État lui achète plusieurs œuvres, (par exemple *Jeunesse de Dante*, en 1868 pour le Palais du Luxembourg), mais Saint-Marceaux continue d'exercer à Reims. Si le musée des Beaux-Arts conserve 176 œuvres de l'artiste, le cimetière du Nord accueille aussi certaines de ses réalisations majeures. Affaibli par le chagrin de voir sa ville et sa cathédrale écrasées par les bombardements et angoissé par le sort de ses œuvres et de la France, René de Saint-Marceaux succombe à une grippe infectieuse le 23 avril 1915.



Le gisant de l'abbé Miroy en 2006, avant sa dépose
©Lucette Turbet, association René de Saint-Marceaux



TOMBEAU PYRAMIDAL DE SAINT-MARCEAUX † (1870)

***Canton 11 - Augustin Marie Guillaume de Paul
de Saint-Marceaux (né en 1765)***

La tombe d'Augustin de Paul de Saint-Marceaux (1765-1870) est inspirée des mastabas égyptiens, ces tombeaux précurseurs des pyramides. René de Saint-Marceaux opte pour la simplicité avec une couronne de lauriers comme seul décor. L'épithaphe traduit le grand attachement du défunt pour la ville dont il fut maire à deux reprises (1835-37 et 1841-45) : "Reims que j'ai aimé de toutes les forces de mon intelligence, reçois mes cendres et mon nom parmi tes morts".

LE GISANT DE L'ABBÉ MIROY † (1871)

Canton 16 - Charles Eugène Miroy (né en 1829)

Ce gisant est sans doute le monument funéraire le plus connu du cimetière du Nord. Durant l'occupation prussienne en 1870, Charles-Eugène Miroy, curé de Cuchery, est accusé de détenir des armes qui seront retrouvées effectivement chez lui. Arrêté et jugé à Reims, il est accusé par le maire et l'un de ses adjoints puis condamné à la peine de mort « par l'exécution militaire, conformément aux lois allemandes en vigueur dans les pays occupés ». Le 12 février 1871, l'abbé Miroy est fusillé à l'aube contre le mur du cimetière où il est enterré. L'archevêque et les Rémois sont révoltés par cette mort injuste. Dès le jour de l'exécution, ces derniers viennent lui rendre hommage en déposant des fleurs. Une souscription est ouverte pour élever

un monument à sa mémoire. La souscription permettant de financer le projet, la réalisation du gisant est confiée à René de Saint-Marceaux. L'œuvre est envoyée au Salon de 1872 mais non exposée car l'occupation prussienne est toujours en place à Paris.

Le gisant de l'abbé Miroy s'inscrit dans ce souci de réalisme inspiré des gisants du Moyen Âge. La sculpture, en bronze, a été exécutée par le fondeur Victor Thiébault et fils et repose sur un piédestal de marbre gris. La position du corps et les détails vestimentaires donnent à l'œuvre un caractère dramatique. L'abbé est représenté couché sur le ventre, une jambe sous l'autre, face contre terre. L'artiste parvient à rendre le réalisme du cadavre par la souplesse du corps qui vient juste de tomber, la nuque tirée, les bras contournés. La soutane est plaquée sur le corps de l'abbé tel un suaire. Le visage est juvénile, aucun sentiment ne transparait. Saint-Marceaux a voulu témoigner de l'innocence de l'abbé Miroy, dont les lèvres entrouvertes laissent imaginer le dernier souffle.

Le monument est enlevé le 31 juillet 1918 par le service des évacuations puis replacé en 1922. Il est caché durant la seconde guerre mondiale et enlevé en 2006 pour éviter son vol par les amateurs de métaux qui sévissaient. En 2012, il a rejoint les réserves du musée des Beaux-Arts de Reims dans un souci de conservation. Le moulage en résine aujourd'hui en place est l'exacte réplique de l'original.



3



4

1. Tombeau de Paul de Saint-Marceaux, † 1870, canton 11

2. L'abbé Miroy, curé de Cuchery, † 1871, Marne. Lith. de Vaudoit
 ©Reims, bibliothèque municipale, portraits champenois

3. « Nos destinées », stèle, 1903, canton 22
 ©Lucette Turbet, association René de Saint-Marceaux

4. « Sur le chemin de la vie », Saint-Marceaux, 1907, canton 4

STÈLE « NOS DESTINÉES » † (1903)

Canton 22 - pour le caveau de la famille David

La concession du tombeau des David, famille de manufacturiers et de négociants en tissu, a été acquise par Nicolas David (1768-1843) mais le monument n'a été commandé à René de Saint-Marceaux qu'en 1903, à la mort de Paul David, d'où l'appellation souvent attribuée au "Monument à Paul David". La stèle est taillée dans un bloc de marbre de Carrare. L'artiste joue sur les contrastes entre le matériau brut à gauche, rugueux sur la tranche et lisse en surface, qui porte les noms des défunts et la partie droite, plus importante, taillée en un relief léger comme l'affectionne René de Saint-Marceaux.

Malgré l'effet de masse du marbre, l'ensemble donne une impression de mouvement, de légèreté. Les âmes prennent leur essor et vont se libérer de leur enveloppe matérielle. René de Saint-Marceaux travaille en même temps au vaste monument de l'Union Postale Universelle (Berne, Suisse) où ses personnages, en 1909, prennent véritablement leur envol, détachés de tout support.

SCULPTURE « SUR LE CHEMIN DE LA VIE » † (1907)

Canton 4 - pour Jean Alexandre de Paul de Saint-Marceaux (né en 1819-1908)

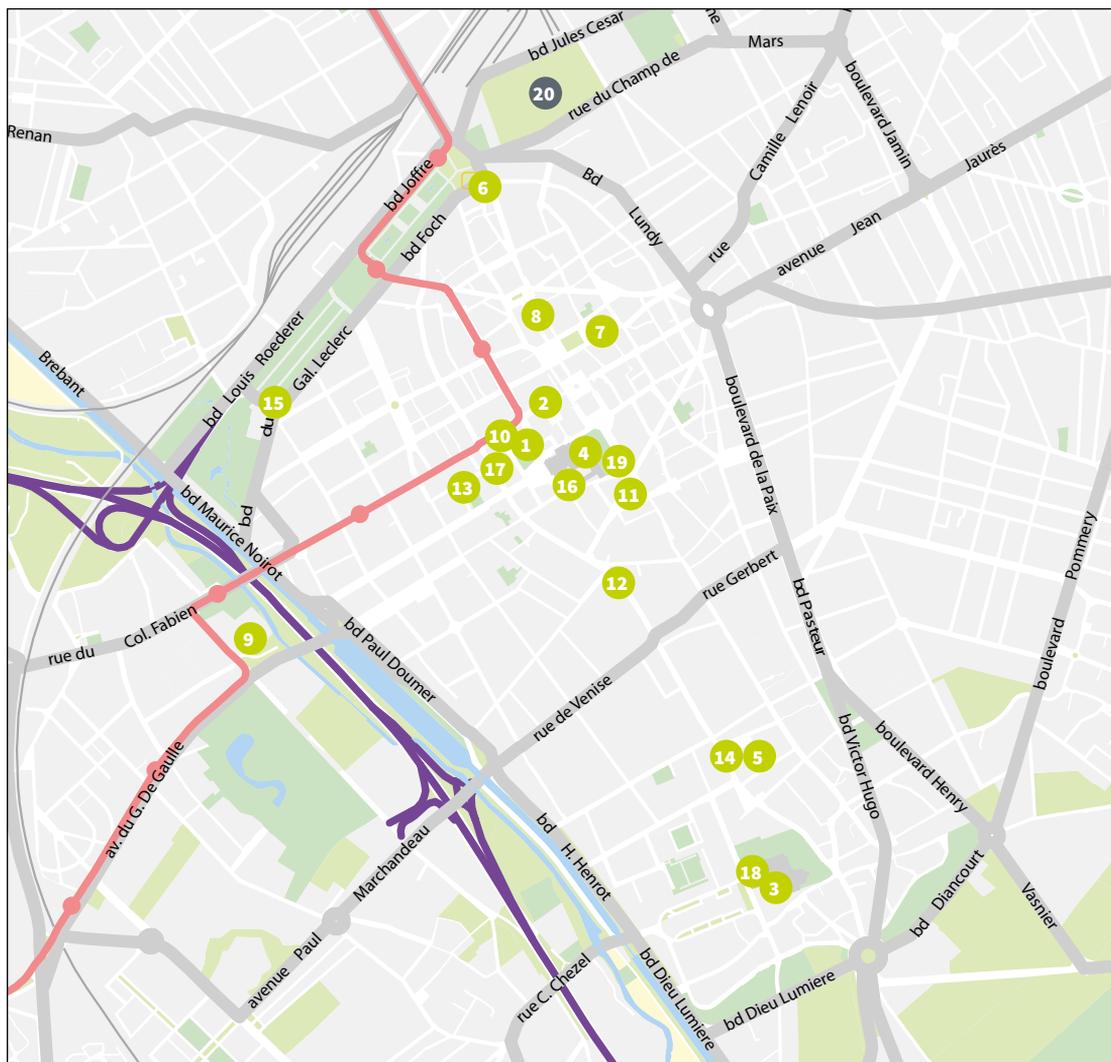
Après la mort de son mari, la femme de René de Saint-Marceaux poursuit son œuvre avec l'aide du sculpteur Auguste Lardillier (1871-1935). Dès la fin de la guerre, elle distribue le fonds d'atelier à divers musées. Elle donne beaucoup à Reims et, quand elle voit la tombe éventrée de ses beaux-parents, elle pense à y placer *Sur le chemin de la vie*, datant de 1907. En 1923, elle charge alors François Pompon (1855-1933), élève et ami de Saint-Marceaux, de replacer l'œuvre sur la sépulture familiale. Mais ce don est mal accueilli par les Rémois, qui critiquent la statue.

L'œuvre *Sur le chemin de la vie* est visible sur le caveau des parents et du frère du sculpteur, face à celui de ses grands-parents. Il s'agit d'une femme nue, courbée sous le poids d'un immense linceul. Le sculpteur souligne l'idée de pesanteur, la tête baissée, les épaules courbées, la ligne droite du dos et la rondeur des fesses. Les plis simples, peu nombreux, donnent l'impression du corps écrasé par le poids du linceul. Le pied droit s'avance dans le vide, on sent l'angoisse du déséquilibre, l'hésitation des mains qui tâtonnent à l'aveuglette.





PLAN DE SITUATION

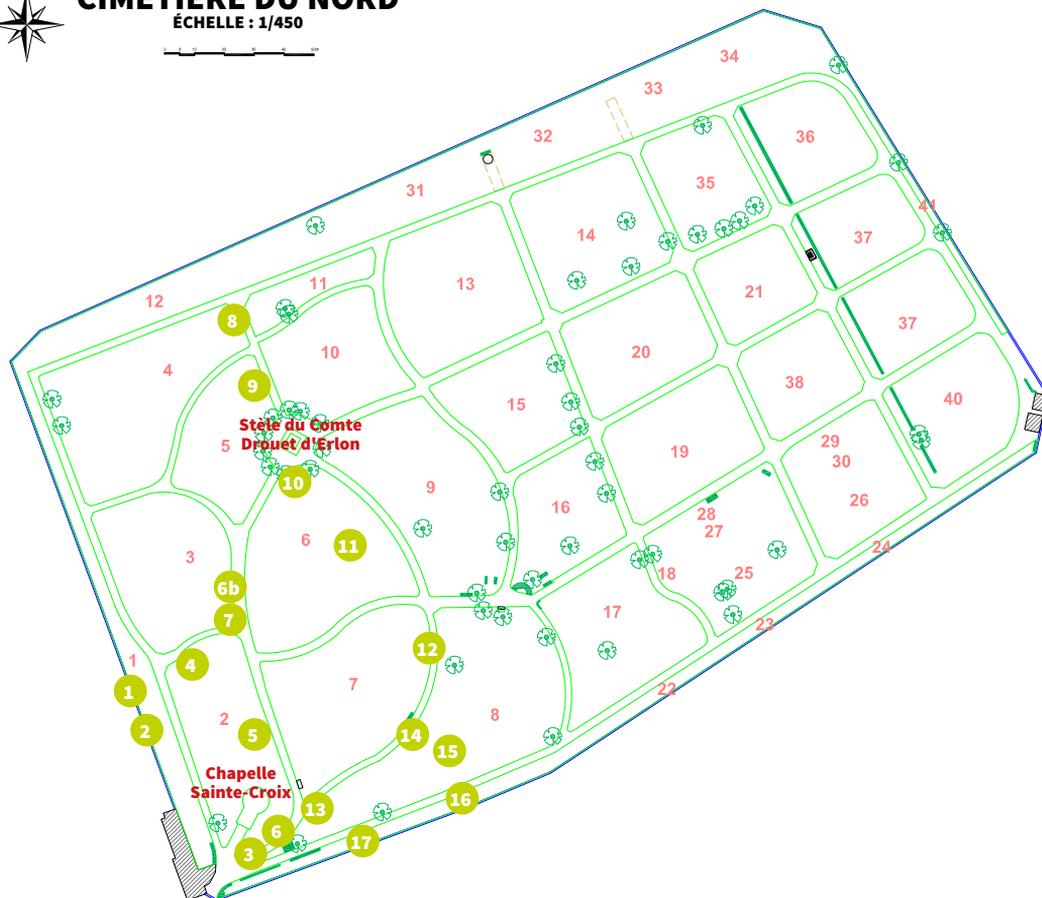


- | | | |
|----------------------------|--|--|
| 1. Office de tourisme | 11. Bibliothèque Carnegie | 15. Le Cirque et le manège,
scène nationale - reims |
| 2. Le Trésor | 12. Conservatoire à Rayonnement
Régional de Reims | 16. Médiathèque Jean Falala |
| 3. Basilique Saint-Remi | 13. École Supérieure d'Art
et de Design | 17. Musée des Beaux-Arts |
| 4. Cathédrale Notre-Dame | 14. Fonds Régional d'Art
Contemporain | 18. Musée Saint-Remi |
| 5. École Sciences Po Reims | | 19. Palais du Tau |
| 6. Porte de Mars | | 20. Cimetière du Nord |
| 7. Cryptoportique | | |
| 8. Le Cellier | | |
| 9. La Comédie | | |
| 10. L'Opéra | | |



CIMETIÈRE DU NORD

ÉCHELLE : 1/450



LES MONUMENTS DANS LE CIMETIÈRE DU NORD :

Canton 1 : épitaphe Allart, † 1807 (1); « La douleur », pour les enfants Tortrat, 1906 (2) ;

Canton 2 : épitaphe Élisabeth Vouet, † 1802 ; épitaphe Jean-Baptiste Caquet (3), 1805 ; chapelle Clicquot-Ponsardin, † 1866 (4); cipse et deux sarcophages, pour le couple Polliart, † 1822, 1866 (5); mausolée surmonté d'un coffre, pour Claude Verrier, maréchal de camp d'artillerie, † 1837 (6);

Canton 3 : monument de l'architecte Eugène Clicquot, pour son père Firmin Clicquot, † 1840 ; stèle avec caducée, Nicolas Lemoine † 1836 (6b) ; Chapelle avec anges et vignes, famille Willième-Braine, † 1876 (7) ;

Canton 4 : « Sur le chemin de la vie », Saint-Marceaux, 1907 (8) ;

Canton 5 : sarcophage avec mur d'enclos, famille Houlon, † 1907 (9) ;

Canton 6 : stèle avec Ecce Homo, Fournet et Colin, s.d., vers 1880 (10) ; monument avec temple domestique, pour Schmit, artiste sculpteur, † 1838 (11);

Canton 7 : temple, pour Rose-Croix Godbert, † 1897, 1904 (12) ; stèle avec palette, pour Charles-Auguste Herbé, peintre d'histoire † 1884 ;

Canton 8 : sarcophage pour Pierre-Marie Buirette, † 1866 ; cartouche tenu par deux anges, pour Léopold Chambon, † 1848 (13) ; statue de femme tenant une croix, pour Correlet, s.d., vers 1900 (14) ; Cipse à base octogonale pour la famille Layard (15);

Canton 22 : épitaphe Lié Menu, † 1794 ; temple et statue du sculpteur Joseph Chambon, pour l'enfant Simonar, † 1859 (16); stèle « Nos destinées », Saint-Marceaux, 1903 (17);

Autres cantons : croix ciment faux-bois, famille Cernay, vers 1900 (canton 9) ; deux temples néoclassiques, pour la famille Gosset (canton 11) ; pyramide Saint-Marceaux (canton 11) ; chapelle mauresque Jouglet-Godat, vers 1890 (canton 13) ; concessions militaires de 1914 (canton 14) ; statue de nu masculin anonyme, vers 1910, et Gisant de l'Abbé Miroy, 1871 (canton 16) ; chapelles Roederer (canton 18) ; buste d'Isaac Holden (canton 25)

« LE CIMETIÈRE DU NORD EST, POUR LES RÉMOIS, LE CIMETIÈRE OÙ TOUS AIMERAIENT À REPOSER. FAUTE D'UNE CONCESSION, BEAUCOUP NE PEUVENT CONSERVER CET ESPOIR. IL LEUR PLAIRAIT DE S'ASSURER UNE DEMEURE DERNIÈRE DANS CE CIMETIÈRE QUI, SI SOUVENT, A REÇU LEURS PIEUSES VISITES. »

Charles SARAZIN, 1925-1926.

Cimetière du Nord - 1 bis rue du Champ de Mars

Tél. : 03 26 47 26 81 (samedis, dimanches et jours fériés) - www.reims.fr/787/les-cimetieres-remoises

Ouverture tous les jours de 9 h à 18 h du 1^{er} avril au 31 octobre et de 9 h à 17 h 30 du 2 novembre au 31 mars.

Le jour de la Toussaint, les nécropoles sont ouvertes de 7 h à 18 h 30.

Pour tout renseignement

Le Trésor

Tél. : 03 26 77 77 76

www.infoculture-reims.fr

Office de tourisme du Grand Reims

Tél. : 03 26 77 45 00

accueil@reims-tourisme.com

www.reims-tourisme.com

Reims contact

Tél. : 03 26 77 78 79

accueil@reims-contact.fr

Association René de Saint-Marceaux

1 rue d'Artois 51350 Cormontreuil

saintmarceaux@orange.fr

Bibliographie / webographie

ANONYME, *Mémoire sur la translation du cimetière de l'Hôtel-Dieu de Reims, dans un emplacement situé hors des murs de la ville*, Reims, éd. Jeunehomme, in-8°, 1786 et 1787, 16 p., 14 p. annexes.

BERTRAND Régis et GROUD Guénola, *Patrimoine funéraire français. Cimetières et tombeaux*, Paris, éditions du Patrimoine, 2016.

DECROCK Bruno (agence), *Étude archéologique et urbaine sur le tracé du tramway et la place des Halles*, Rapport déposé à la Ville de Reims, 2008-2011.

DIOT Martine, *Étude du cimetière nord / Reims*, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Centre de recherche des monuments historiques, diffusion RMN, 1983.

FOUQUERAY Bernard, « Le cimetière du Nord », *VRI - Ville de Reims informations*,

Reims, éd. Ville de Reims, n°13, novembre 1987.

HUSSON Jean-Pierre, *Le Monument aux morts de Reims*, CRDP Reims, 2014 [cndp.fr].

JOURDAN Alfred, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Paris, Belin-Le-Prieur, 1826.

ROCHA Alphonse, *Cimetière du Nord : visite guidée*, Reims, 2012 [cimetiere-du-nord.blogspot.com].

DE SAINT-MARCEAUX Marguerite, *Journal 1894-1927*, Paris, éd. Fayard, 2007.

SARAZIN Charles, « Le Cimetière de Portemars dit Cimetière du Nord, à Reims, 1786-1891 », *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, v.140, 1925-1926, pp.183-227.

MOREAUX Pascal, « Naissance, vie et mort des cimetières », *Études sur la mort*, Paris, éditions PUF/ L'Esprit du temps, 136, février 2009, p. 7-21.

SURREAU Jean-Yves, *Le cimetière du Nord, Reims*, Reims, édité par la Société des Amis du Vieux Reims, 1998.

TURBET Lucette, *René de Saint-Marceaux et l'abbé Miroir*, 2017 [saint-marceaux.fr]

Reims appartient au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire

Le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines, attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers, celle des animateurs de l'architecture et du patrimoine ainsi que la qualité des actions menées. Des vestiges archéologiques à l'architecture

contemporaine, les Villes et Pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, le réseau regroupant 188 Villes et Pays vous offre son savoir-faire sur toute la France.

À proximité

Bar-le-Duc, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Epinal Cœur des Vosges, Guebwiller, Langres, Metz, Mulhouse, Sedan, Sélestat, Strasbourg, Troyes et Val d'Argent bénéficient de l'appellation Ville d'art et d'histoire.

Le service du Patrimoine coordonne les initiatives de Reims, Ville d'art et d'histoire en collaboration avec la DRAC Grand-Est.

Conception

Elisabeth Chauvin

Florine Coujant

Textes

Elisabeth Chauvin

Lucette Turbet

Maquette

Direction de la communication

Illustrations

Bibliothèque municipale de Reims

Archives municipales et

communautaires

©Gency-Chauvin (sauf mention

contraire)

REIMS, COLLÈGE SARTRENIÈRE,
PARTIE DE



llo
manège
réseau national - reims

VILLES
& PAYS
D'ART
& D'HISTOIRE



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDEENNE LORRAINE

Reims.fr
L'effervescence culturelle